

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 4 - Vendredi 2 février 2024

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle no 1838, au lieu-dit : "Place de la Gare 2", commune de La Neuveville.

Projet : mise en place d'un couvert à vélos ouvert sur les côtés (dimensions 11.20 m x 2.70 m x 2.99 m), d'une capacité de 44 bicyclettes disposées sur 2 étages.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZAVV.

Dérogation : art. 44 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 février 2024** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 janvier 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Construction d'un couvert de terrasse avec parois vitrées

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 février 2024 au 4 mars 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. La Neuveville, le 2 février 2024

Municipalité de La Neuveville

Par ailleurs, nous vous rendons attentifs qu'un test général de l'alarme SMS sera effectué le **mercredi 7 février 2024 prochain pour garantir un canal de communication d'urgence sûr et fonctionnel.**

Meilleures salutations,

Le syndicat de communes Service des eaux TLN

Vos représentants du TLN : Stephan Caliaro (Twann), Markus Tschantré (Twann-Tüscherz), Stefan Pfister (Ligerz), Manuel Bourquin (Ligerz), Catherine Frioud-Auchlin (La Neuveville) et Luca Longo (La Neuveville)



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Site internet : www.lecaj.ch

Horaires d'ouverture

Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00
Samedi 19h00 - 23h00 (selon planning)

Ouvertures en soirée

Vendredis 2, 9 et 16 février
Samedi 10 février

Prochaines activités

Animations pour les jeunes : Vendredi 2 février dès 17h

Crêpes sur le quai ! Pour la Chandeleur
Crêpes sucrées et salées
Prix : 1.- chf pour 2 crêpes

Vendredi 16 février dès 18h Tournoi de babyfoot 2 contre 2

Animations pour les enfants : Samedi 10 février 14h - 18h

Animation 6-12 ans : atelier bricolage
A la découverte des oiseaux de nos jardins :
Fabrication de boules de graines, jeux et goûter

Mercredi 21 février

Animation 6 - 12 ans à Nods 14h - 17h
Sortie nature avec le Parc Régional Chasseral

Pour vous tenir informez de nos activités, suivez-nous sur instagram et facebook ou rendez-vous sur notre site internet !

Avis de construction

Requérants : Gutzwiller Christophe, Beau-Site 12, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, place de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 804, au lieu-dit « Beau-Site 12 », commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 février 2024 au 4 mars 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. La Neuveville, le 2 février 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Wicht Chantal et Didier, chemin du Rêche 21, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Wicht Chantal et Didier, chemin du Rêche 21, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 3339, au lieu-dit « chemin du Rêche 21 », commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Objet protégé : -

Recensement arch. : -



Information sur l'alerte SMS mise en place par le TLN et TEST - 22 janvier 2024

Chères consommatrices, chers consommateurs,

Le syndicat de communes TLN veille à ce que vous disposez d'une eau potable de qualité en tout temps. Travaillant étroitement avec les autorités cantonales, le comité se tient au courant des nouvelles normes en vigueur et de l'amélioration de son réseau d'exploitation d'eau potable. En sa qualité de Chef d'exploitation, Yves Gay-Des-Combes supervise le contrôle et la réparation des infrastructures du réseau TLN. Il fait aussi partie du service de piquet disponible au 079 904 55 12. Néanmoins, il ne faut pas oublier que le risque zéro est difficilement atteignable.

C'est pour cela que le TLN tient à vous rappeler la **marche à suivre pour vous inscrire à l'alerte SMS** en cas de problème majeur ou d'incident important (pollution). Cela ne prend que quelques secondes et nous permet de fluidifier l'information en cas d'alerte sur nos infrastructures. Il en va de votre sécurité et de celle de la population. Pour recevoir les SMS informations du TLN, vous pouvez vous inscrire à l'aide de votre téléphone portable :

Message au N°723

Texte:
START TLN LANEUEVILLE

ou

START TLN LIGERZ

ou

START TLN TWANNTUESCHERZ

Ce service est entièrement gratuit ! Si vous l'avez déjà effectuée auparavant, votre inscription est toujours valable. A noter que certains opérateurs ne permettent pas l'abonnement à ce type d'alerte-SMS. Si tel est votre cas, nous vous proposons de télécharger l'application AlertSwiss de la Confédération.

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

| | Janvier | |
|---------|---------------|------------|
| Lundis | 5, 12, 19, 26 | 8h00 à 12h |
| Samedis | 10, 24 | 8h00 à 12h |

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 3 février de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Plateau de Diesse



COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSÉ

INSCRIPTION DES ENFANTS À L'ÉCOLE ENFANTINE

Selon la loi sur l'école obligatoire, tous les enfants nés avant le 1^{er} août 2020 doivent être inscrits à l'école pour l'année scolaire 2024-2025, qui débutera le lundi 19 août 2024.

Les 2 années d'école enfantine font partie des 11 années de la scolarité obligatoire.

Les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Si vous devez inscrire votre enfant et que vous n'avez pas reçu de formulaire d'inscription, veuillez prendre contact avant le 4 février 2024 avec la direction de l'école au numéro 032 315 18 27 ou à l'adresse suivante direction@ecoleplateau.ch.

Les parents d'un enfant ayant retardé l'entrée à l'école enfantine doivent également inscrire leur enfant et sont aussi priés de prendre contact avant le 5 février 2024 avec la direction de l'école.

Laura Propizio, directrice

20 ANS DE FIDÉLITÉ

Le conseil communal remercie chaleureusement

Chantal Evard

pour ses 20 ans de fidélité au sein de l'administration communale de Nods et lui adresse tous ses vœux de succès et satisfaction pour la suite de ses activités professionnelles au service de la commune de Nods.

Conseil communal
Janvier 2024

UTILISATION DES MOLOCHS

Chères habitantes, chers habitants,

Lorsqu'un moloch se retrouve plein ou inutilisable, nous vous prions de vous rendre à un autre moloch et de ne pas laisser les sacs à ordures autour du moloch inemployable.

Nous vous remercions pour votre compréhension
Administration communale

TEST DES SIRÈNES 2024

Conformément aux instructions de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les sirènes doivent impérativement être testées chaque année dans toutes les communes.

Le prochain test aura lieu le **mercredi 7 février 2024 entre 13h30 et 16h30**.

Administration communale

VOTATIONS DU 3 MARS 2024 COMPOSITION DES BUREAUX

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence : Mathieu Klingler

Membres : Yasmine Rollier
Patrik Rollier
Joël Roure
Carine Ryser

Membre suppléant : Christelle Sacristan
Mikael Sacristan

Administration : Emanuel Schweizer

Conseil Communal

Le stress vous submerge?

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch

Tel 143
La Main Tendue

Ligue contre le cancer

Le cancer se fiche de savoir qui tu es. Mais nous, non.

C'est pourquoi nous aidons les personnes atteintes et leurs proches à vivre avec le cancer: nous les informons, soutenons et accompagnons.

Aide-nous à aider

En savoir plus: liguecancer.ch



Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE

Dans des groupes d'entraide autogérés échanger - avancer

www.infoentraide-be.ch | 0848 33 99 00



Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00
VENDREDI DE 8H00 À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

| Jours | Matin | Après-midi |
|----------|---------------|---------------|
| Lundi | 08h00 - 11h30 | 14h00 - 18h00 |
| Mardi | 10h00 - 11h30 | Fermé |
| Mercredi | 10h00 - 11h30 | Fermé |
| Jeudi | 08h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Vendredi | 10h00 - 11h30 | Fermé |

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

| Jours | Du | Au | Raison |
|----------|------------|------------|-----------------------|
| Vendredi | 29.03.2024 | | Vendredi Saint |
| Lundi | 01.04.2024 | | Lundi de Pâques |
| Jeudi- | | | |
| Vendredi | 09.05.2024 | 10.05.2024 | Ascension |
| Lundi | 21.05.2024 | | Lundi de Pentecôte |
| | 22.07.2024 | 02.08.2024 | Fermeture estivale |
| | 23.12.2024 | 02.01.2025 | Fermeture fin d'année |

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

| Lundi | Mercredi | Samedi |
|---------------|---------------|---------------|
| 10:30 - 11:30 | 16:30 - 18:30 | 09:00 - 11:30 |

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 1^{er} trimestre 2024



Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

3 février, 17 février, 2 mars, 16 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



La Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70



Organisation de la fête villageoise 2024 à Lamboing

Afin de pouvoir organiser la fête villageoise à Lamboing qui se déroulera du
23 au 25 août 2024

le comité est à la recherche de citoyennes et citoyens prêts à s'engager.

Dans le cas où vous êtes intéressé à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, veuillez les contacter au 079 312 37 28 ou par courriel à fvplateau@gmail.com

Pour les sociétés, personnes privées qui souhaitent tenir un stand et/ou participer au cortège, merci de vous manifester.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale et le Comité d'organisation

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens âgés de plus de trois mois au 1^{er} août 2023 sont astreints au paiement de la taxe des chiens.

Pour cette raison, nous invitons les propriétaires de chiens qui ne se sont pas encore annoncés à le faire au guichet de l'administration communale, par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

RAMASSAGE DES CROTTES DE CHIENS

Nous prions instamment les propriétaires de chiens de ramasser les crottes, même en cas de neige, et de déposer impérativement les sachets dans une poubelle. En effet, nous constatons que de nombreux sacs et crottes sont simplement abandonnés sur place.

Nous vous remercions de votre collaboration pour garder propres nos villages et leurs alentours.

L'administration communale

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Dans sa séance du 22 janvier 2024, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2023.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

Prêles, le 26 janvier 2024.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Jürg Gut, Samstagenstr. 58d, 8832 Wollerau

Auteur du projet : Beeler Architecture, Rue de Mévilier 36, 2738 Court

Propriétaire foncier : M. Jürg Gut, Wollerau

Projet : Agrandissement du couvert à voiture souterrain en garage fermé et agrandissement de la terrasse en toiture du garage, parcelle no 2743, Mont Sujet 14b, 2515 Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 26 janvier au 25 février 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 26 janvier 2024

Secrétariat communal



«Quand j'ai de la difficulté à commencer la journée...»

Un conseil de Bernard M., sourdaveugle

Les personnes aveugles vous aident volontiers. Merci de les aider vous aussi.

www.ucba.ch dons: compte 10-3122-5

UCBAVEUGLES

Union centrale suisse pour le bien des aveugles





JUBILAIRES 2024

Cette année, plusieurs personnes dans la Commune fêteront un anniversaire particulier:

| Politesse | Nom | Prénom | Village | Jubilé |
|-----------|----------------|------------------|---------------|--------|
| Monsieur | Forchelet | Gaston | 2517 Diesse | 100 |
| Monsieur | Flückiger | Werner | 2515 Prêles | 99 |
| Madame | Forchelet | Mariette | 2517 Diesse | 99 |
| Monsieur | Zeller | André | 2515 Prêles | 98 |
| Madame | Knellwolf | Claudine | 2516 Lamboing | 98 |
| Madame | Contesse | Renée | 2516 Lamboing | 98 |
| Monsieur | Guillaume | Marcel | 2517 Diesse | 97 |
| Madame | Giauque | Irène | 2515 Prêles | 96 |
| Madame | Schwab | Gertrud | 2515 Prêles | 95 |
| Madame | Zeller | Liselotte | 2515 Prêles | 95 |
| Madame | Carrel | Marthe | 2517 Diesse | 93 |
| Madame | Racine | Huguette | 2516 Lamboing | 93 |
| Monsieur | Stoll | Kurt | 2515 Prêles | 93 |
| Madame | Giauque | Rolande | 2515 Prêles | 93 |
| Madame | Gurtner | Johanna | 2516 Lamboing | 93 |
| Madame | Lutz | Emilie | 2515 Prêles | 92 |
| Madame | Bessire | Yvette | 2516 Lamboing | 92 |
| Madame | Hofer | Huguette-Rolande | 2515 Prêles | 92 |
| Monsieur | Probst | Arnold | 2515 Prêles | 91 |
| Madame | Dubois | Madeleine | 2516 Lamboing | 91 |
| Madame | Richard | Paulette | 2515 Prêles | 91 |
| Monsieur | Francesconi | Giampaolo | 2515 Prêles | 90 |
| Madame | Gauchat | Mariette | 2515 Prêles | 90 |
| Madame | Wenger | Marta | 2517 Diesse | 90 |
| Madame | Christen | Gertrud | 2516 Lamboing | 90 |
| Madame | Gautier | Jeanne | 2516 Lamboing | 90 |
| Madame | Probst | Simone | 2515 Prêles | 90 |
| Monsieur | Schaller | Jean-Noël | 2516 Lamboing | 90 |
| Monsieur | Meier | René | 2515 Prêles | 89 |
| Monsieur | Lüdi | Fred | 2515 Prêles | 89 |
| Monsieur | Moreillon | René | 2516 Lamboing | 88 |
| Madame | Balmer | Marie-Louise | 2515 Prêles | 88 |
| Madame | Perruchoud | Letizia | 2516 Lamboing | 88 |
| Madame | Huguenin-Dezot | Cosette | 2515 Prêles | 88 |
| Madame | Bourquin | Gertrud | 2517 Diesse | 88 |
| Monsieur | Damm | Helmut | 2515 Prêles | 88 |
| Monsieur | Berger | Kurt | 2516 Lamboing | 87 |
| Madame | Damm-Hagenberg | Inge | 2515 Prêles | 87 |
| Madame | Tröhler | Ivette | 2515 Prêles | 87 |
| Madame | Decrauzat | Giselle | 2516 Lamboing | 87 |
| Monsieur | Carnal | Samuel | 2516 Lamboing | 87 |
| Monsieur | Tröhler | Peter | 2515 Prêles | 87 |
| Monsieur | Duriot | Elie | 2515 Prêles | 87 |
| Monsieur | Geiser | Michel | 2516 Lamboing | 87 |
| Madame | Houlmann | Françoise | 2515 Prêles | 87 |
| Madame | Engel | Marguerite | 2515 Prêles | 87 |
| Madame | Burkhard | Babetta | 2516 Lamboing | 87 |
| Madame | Gaschen | Jacqueline | 2515 Prêles | 87 |
| Monsieur | Gaschen | Bernard | 2515 Prêles | 86 |
| Monsieur | Polletta | Serafino | 2515 Prêles | 86 |
| Monsieur | Burkhard | Heinz | 2516 Lamboing | 86 |
| Madame | Racine | Nadia | 2516 Lamboing | 86 |
| Madame | Stauffer | Heidi | 2515 Prêles | 86 |
| Monsieur | Sprunger | Jean-Daniel | 2517 Diesse | 86 |
| Monsieur | Volpato | Bruno | 2516 Lamboing | 86 |
| Monsieur | Lehmann | Kurth | 2515 Prêles | 85 |
| Monsieur | Hurni | Walter | 2516 Lamboing | 85 |
| Monsieur | Coucheman | Jean Michel | 2516 Lamboing | 85 |
| Monsieur | Tucker | Christopher | 2517 Diesse | 85 |
| Madame | Boillat | Odette | 2516 Lamboing | 80 |
| Madame | Brechtbühl | Annemarie | 2515 Prêles | 80 |
| Madame | Christen | Josiane | 2516 Lamboing | 80 |
| Madame | Claudel | Christiane | 2516 Lamboing | 80 |
| Madame | Decrauzat | Marie Claire | 2516 Lamboing | 80 |
| Madame | Grandjean | Monique | 2515 Prêles | 80 |
| Monsieur | Guillaume | Jean-Paul | 2517 Diesse | 80 |
| Madame | Hughes | Charlotte | 2517 Diesse | 80 |
| Madame | Kadiry | Janine | 2517 Diesse | 80 |
| Madame | Muralt | Liselotte | 2515 Prêles | 80 |
| Monsieur | Probst | Friedrich | 2516 Lamboing | 80 |
| Monsieur | Racine | Henri | 2516 Lamboing | 80 |
| Madame | Rickli | Martha | 2515 Prêles | 80 |
| Monsieur | Schindler | Bernard | 2517 Diesse | 80 |
| Monsieur | Schwab | Francis | 2515 Prêles | 80 |
| Madame | Spichiger | Edith | 2515 Prêles | 80 |
| Monsieur | Sprunger | Willy | 2516 Lamboing | 80 |
| Madame | Ziegler | Blanca | 2515 Prêles | 80 |

Certaines personnes ont souhaité ne pas figurer sur cette liste.

D'ores et déjà, le Conseil communal ainsi que l'Administration, présentent à toutes ces personnes de bons vœux de santé et de bonheur.

L'Administration communale

Avis de construction

Requérant : Mme Barbara Wälti, Baselsteinweg 20, 2516 Lamboing

Auteur du projet : M. Josua Baumann, Lochbachstr. 22, 3414 Oberburg bei Burgdorf

Propriétaire foncier : Mme Barbara Wälti, Lamboing

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets, parcelle no 1306, Baselsteinweg 20, 2516 Lamboing

Zone : Agricole

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 février au 3 mars 2024, publication dans la FO du 7 février 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 2 février 2024

Secrétariat communal

GARAGE À LOUER

Un garage est à louer de suite à la Communance à Lamboing. Le prix de location est de fr. 110.--/mois. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à l'administration communale, 032 315 70 70 ou info@leplateaudiedesse.ch.

Repss à l'envers

Sa 10 février, 18h, Battoir de Diesse

En faveur du Téléthon et d'un voyage jeunesse

Prix adulte : 60 francs (en espèces)

Inscriptions : 032 751 10 35, info@paref2520.ch
Plus d'infos : Romain Jacot, animateur connexion3d, 079 716 09 36, romain.jacot@comexten3d.ch

Organisé par le groupe de jeunes des paroisses réformées Lac-en-Ciel

Les Paroisses réformées de La Neuveville et du Plateau

Chagrin d'amour?

Chagrin d'amour? aide toi de PRO JUVEN TUTE

Petits ou gros soucis?

Téléphone n° 147

SMS au 147

www.147.ch

PRO JUVEN TUTE

CHAGRIN D'AMOUR? AIDE TOI



L'Office de l'assurance-chômage évolue pour faire face aux défis à venir

L'Office de l'assurance-chômage lance le projet AVAdigital. Son but : répondre encore mieux aux besoins de la clientèle et s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi en exploitant le potentiel du numérique. Un quart du personnel environ sera fortement touché par cette réorganisation.

Évolution démographique, pénurie de main d'œuvre qualifiée, développements sur le marché du travail, progrès technologique, transition numérique : les changements intervenus ces vingt dernières années ne touchent pas que la clientèle de l'Office de l'assurance-chômage (OAC), mais aussi l'office lui-même. Or, cela fait longtemps que l'OAC, né en 2019 de la scission du beco (Économie bernoise) en deux offices, n'a pas fait évoluer son organisation. Le projet AVAdigital va changer la donne.

AVAdigital porte sur les domaines suivants :

Sites principaux renforcés : le réseau de sites est adapté, ce qui permettra de proposer toutes les prestations de conseil au même endroit. Les Offices régionaux de placement (ORP) auront désormais cinq sites principaux aisément accessibles. Ils auront des tâches supplémentaires telles que le placement de personnel. Deux agences complètent le réseau.

- ORP Région Seeland (site principal à Bienne, agence à Tavannes)
- ORP Région Haute-Argovie – Emmental (Berthoud)
- ORP Région Berne-Est (Wankdorf)
- ORP Région Berne-Ouest (Bümpliz)
- ORP Région Thoue-Oberland (site à Thoue, agence à Interlaken)

Les sites de Gümligen, Zollikofen, Berne Centre, Langenthal et Spiez seront fermés. La Caisse de chômage (CCh) sera présente sur deux sites : Berne-Est et Bienne.

Nouveaux canaux de communication avec la clientèle : pour la clientèle, le premier point de contact dans les ORP sera le guichet d'information commun (Infodesk) au Service de l'emploi et à la CCh. Il sera complété par un service d'assistance à la clientèle (centre d'appels) et une offre numérique élargie.

Numérisation des procédures les plus courantes : les processus seront numérisés dans toute la mesure du possible. Cela concernera avant tout les démarches les plus courantes, comme l'inscription ou l'examen du droit aux indemnités.

Structure interne plus agile et réactive : l'OAC passera d'une structure hiérarchique assez verticale à une structure plus horizontale avec une approche d'encadrement adaptée. La nouvelle organisation comptera un niveau de direction en moins.

Lors d'une séance d'information à l'intention du personnel, la cheffe de l'office, Inge Hubacher, a précisé que pour le directoire de l'OAC, ce projet apportera une professionnalisation de la prise en charge des clientes et des clients. « En se concentrant sur son cœur de métier, l'Office de l'assurance-chômage améliorera en outre son efficacité globale. »

Un quart des membres du personnel fortement touchés par cette réorganisation
Sur les 474 membres du personnel de l'OAC, 103 devront présenter leur candidature à une nouvelle fonction dirigeante ou administrative. Environ 109 personnes changeront de site ou d'équipe. Quelque 250 personnes ne sont pas directement touchées

par la réorganisation. Les personnes concernées bénéficieront d'un accompagnement soutenu durant tout le processus de candidature et jusqu'au démarrage de la nouvelle organisation. « Les réorganisations soulèvent toujours de l'incertitude chez le personnel », a déclaré Christoph Ammann, le conseiller d'État en charge de l'économie. Il a assuré aux collaboratrices et les collaborateurs que leurs réflexions et leurs critiques seraient prises en compte, attirant leur attention sur les opportunités que cette réorganisation pouvait aussi receler : « Le projet AVAdigital armera l'Office de l'assurance-chômage pour faire face aux défis à venir ».

Mesures RFFA dans le canton de Berne : des conséquences conformes aux attentes

Selon les chiffres provisoires, les déductions fiscales que les entreprises bernoises innovantes ont fait valoir au titre de la RFFA en 2020 dépassent légèrement les attentes du Conseil-exécutif. La part cantonale aux impôts acquittés par ces entreprises et par les anciennes sociétés à statut particulier est elle aussi plus élevée que projeté. L'Intendance des impôts du canton de Berne a donc tout lieu de penser que les conséquences financières de la mise en œuvre des mesures RFFA seront conformes aux estimations de 15 millions de francs du gouvernement.

La loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) est en vigueur depuis janvier 2020. Selon les premières analyses, 200 entreprises du canton de Berne ont fait valoir une réduction d'impôt au titre de la RFFA en 2020. Il s'agit de 32 anciennes sociétés à statut particulier (holding, société de domicile ou société mixte) et de 168 sociétés assujetties à l'imposition ordinaire. Ces chiffres confirment l'importance mineure des sociétés à statut particulier pour le canton de Berne. La RFFA avait imposé la suppression du régime fiscal destiné à ces sociétés.

Les mesures RFFA bénéficient en particulier aux entreprises qui innovent, qui investissent dans la place industrielle bernoise et dont l'activité d'innovation donne lieu à des brevets. Sur les 200 entreprises susmentionnées, seul un petit nombre dans la fourchette basse à deux chiffres a demandé des déductions sur le produit de brevets (« patent box »). Environ dix fois plus ont bénéficié de la déduction pour recherche et développement.

Diminution de l'écart fiscal avec les autres cantons

Les 200 sociétés concernées n'ont pas encore été taxées définitivement pour 2020. En se basant sur les chiffres actuels, l'Intendance des impôts du canton de Berne estime que le produit de l'imposition de ces entreprises pour 2020 sera conforme aux estimations avancées par le Conseil-exécutif dans son rapport explicatif à l'attention du Grand Conseil. « Le gouvernement avait estimé que les recettes fiscales du canton diminueraient de 15 millions de francs », a rappelé l'Intendant cantonal des impôts Claudio Fischer aujourd'hui (23 janvier 2024) à l'occasion de la conférence de presse annuelle de l'Intendance des impôts. Les déductions RFFA demandées sont un peu plus élevées qu'attendu. Dans son rapport explicatif, le Conseil-exécutif avait tablé sur un montant de 52 millions de francs. « Mais la part cantonale au produit de l'imposition de ces sociétés, dans la mesure où la taxation a déjà eu lieu, et des anciennes sociétés à statut particulier est plus élevée pour 2020 que pour 2019 », a précisé Claudio Fischer.

Le canton de Berne a aménagé au maximum les mesures RFFA. Il a ainsi pu diminuer de près de 9 points la charge fiscale des entreprises qui peuvent bénéficier au maximum de ces mesures, la ramenant à 12,24 %. « Cela nous a permis de réduire l'écart fiscal avec de nombreux autres cantons. Pour ce domaine particulier, nous avons même gagné des places dans le classement de l'attractivité fiscale », a expliqué Claudio Fischer.

NewEO : nouvelle méthode d'évaluation des immeubles

Suite à un arrêté du Grand Conseil, l'Intendance des impôts du canton de Berne a démarré en 2020 l'évaluation générale des immeubles non agricoles (EG20), portant sur 730 000 biens-fonds. À fin 2023, la totalité de ces biens avaient été réévalués. Sur les quelque 13 000 réclamations reçues, 1700 restaient à traiter.

Lors de l'EG20, le système d'évaluation a été critiqué pour son manque de transparence, sa complexité et son coût élevé. Le Grand Conseil a demandé dans une intervention qu'une méthode plus simple soit appliquée lors des futures évaluations générales. Pour déterminer comment réformer l'évaluation officielle, l'Intendance des impôts a lancé le projet NewEO début 2022 : « Nous avons sélectionné huit systèmes d'évaluation cantonaux et nous les avons comparés entre eux pour présenter au Conseil-exécutif une étude analysant trois variantes possibles. C'est la variante basée sur la valeur du terrain et la valeur d'assurance du bâtiment qui a été retenue. Nous sommes donc en train de la développer », a détaillé Claudio Fischer. Il est notamment demandé au projet NewEO de produire un système qui permettra de réaliser des évaluations périodiques de tous les immeubles à des intervalles plus rapprochés, et si possible de manière automatisée.

Révision 2024 de la loi sur les impôts et compensation de la progression à froid

La révision de la loi sur les impôts entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 uniformise la fiscalité sur les installations solaires thermiques et les installations photovoltaïques et encourage plus fortement leur construction. Elle met également en œuvre plusieurs nouvelles prescriptions de la législation fédérale. En outre, elle relève de 12 000 à 16 000 francs la déduction pour frais de garde d'enfants par des tiers afin d'améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Les effets de la progression à froid seront intégralement compensés au 1^{er} janvier 2024 dans les barèmes et les déductions prévus pour les impôts cantonaux et communaux. Depuis la dernière compensation, qui remonte à 2011, le renchérissement cumulé a atteint 3 % à fin 2022. Grâce à la compensation de la progression à froid, la déduction pour enfants, par exemple, passe à 8300 francs, en hausse de 300 francs par rapport à 2023. En outre, le plafond des déductions que peuvent faire valoir les quelque 633 000 contribuables bernois est en hausse pour les frais de déplacement (7000 francs, en hausse de 300 francs) ainsi que pour les frais de formation professionnelle et de formation continue (12 500 francs, en hausse de 500 francs).

Conseils aux parents de Pro Juventute
Pour les parents, en toute circonstance.
058 261 61 61
conseils-aux-parents.projuventute.ch



La commission veut augmenter le bonus en faveur des fusions de communes impliquant une commune centre

L'encouragement des fusions de communes doit être mieux ciblé dans le canton de Berne. La Commission des institutions politiques et des relations extérieures est favorable à la révision totale de la loi sur les fusions de communes, mais elle propose d'augmenter le bonus pour les fusions impliquant une commune centre. Cela encouragerait davantage les fusions stratégiques.

Le Conseil-exécutif souhaite encourager les fusions de communes de manière plus ciblée. À cette fin, la loi sur les fusions de communes entièrement révisée prévoit la mise en place d'un bonus comme pièce maîtresse du dispositif d'encouragement. Cette nouvelle incitation financière doit encourager les communes politiques à se regrouper autour d'une commune centre. La Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) est favorable à cette nouvelle orientation de la politique d'encouragement des fusions de communes. Elle répond au mandat du Grand Conseil d'encourager ces fusions en privilégiant les regroupements stratégiques.

Augmenter le bonus pour renforcer l'attrait des fusions

La majorité de la CIRE estime qu'il faut augmenter le bonus pour les fusions impliquant une commune centre. Ce bonus se calcule à partir des deux éléments : un forfait de base lié à la population résidante de la commune après la fusion, d'une part, et un facteur de regroupement d'autre part, qui favorise à titre supplémentaire les périmètres dans lesquels trois communes au moins fusionnent. La majorité de la commission souhaite que le facteur de regroupement augmente de 0,4 unité pour chaque commune supplémentaire, et non de 0,2. Le doublement de ce facteur peut être une incitation supplémentaire à intégrer davantage de communes dans un projet de fusion.

Une minorité de la commission se rallie à la proposition du Conseil-exécutif, estimant inopportun d'accroître ce facteur compte tenu de la situation financière du canton. En outre, elle doute de l'efficacité d'une telle incitation financière supplémentaire.

Les fusions de communes doivent rester une démarche volontaire

La CIRE se félicite que le principe du libre choix soit maintenu. Elle juge également bon que les fusions non stratégiques puissent continuer à bénéficier du soutien financier de base et de l'offre de conseil de la part du canton.

Le Grand Conseil examinera la loi révisée lors de sa session de printemps 2024.

La DSSI parée pour faire face aux défis à venir

Au cours de l'année écoulée, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration a réalisé et démarré des travaux et des projets importants afin d'être parée pour faire face aux défis à venir. Elle a travaillé en particulier sur l'hébergement des personnes ayant le statut de protection S et relevant du domaine de l'asile, sur le développement du système de soins intégrés, sur la transformation numérique et sur l'adaptation de lois et d'ordonnances.

Lors de la conférence de presse annuelle de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), les responsables sont revenus sur les réalisations de l'année écoulée et sur les projets en vue des années à venir. Pour le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg, en charge de la DSSI, il est important de maintenir le rythme de travail à un niveau élevé afin que, dans dix ans, la stratégie de la santé en cours de mise en œuvre puisse afficher ses succès : « Les soins intégrés feront partie du quotidien, la formation de spécialistes sera étendue, nous aurons testé de nouveaux modèles dans le domaine des soins et de la santé et nous aurons intégré les hôpitaux dans les nouvelles régions de soins. Le virage ambulatoire va se poursuivre car, dans ce domaine, le progrès technique et l'évolution numérique n'en sont qu'à leurs débuts. Nous pourrions alors franchir de nouvelles étapes. »

Initiative sur les soins infirmiers : le canton de Berne en pointe dans la mise en œuvre

Le canton de Berne a instauré dès 2012 une obligation de formation pour 14 professions de la santé non universitaires. Il est prêt pour la première étape de l'initiative sur les soins infirmiers. Il remplit d'ores et déjà toutes les conditions requises pour obtenir des subventions de la Confédération. La loi fédérale entrera en vigueur le 1er juillet 2024. La DSSI prévoit d'avancer dans cette voie. Elle a élaboré avec la Direction de l'instruction publique et de la culture une stratégie globale, qui sera soumise au Conseil-exécutif en janvier 2024.

Cette stratégie se concentre sur la suite de la mise en œuvre (contributions aux écoles supérieures ; aides à la formation pour les étudiantes et étudiants en soins infirmiers ES et HES) ainsi que sur des mesures supplémentaires visant à atteindre les objectifs fixés par l'initiative sur les soins infirmiers. Lorsque la stratégie globale aura été approuvée, le canton prévoit de faire participer activement les parties prenantes.

Migration, statut de protection S, asile

Depuis deux ans, la DSSI est fortement sollicitée par l'afflux de personnes ayant fui l'Ukraine et de personnes du domaine de l'asile. Grâce aux efforts déployés à tous les niveaux (Confédération, canton, communes, population), le canton de Berne est parvenu à héberger toutes ces personnes et à couvrir les besoins les plus urgents. À l'heure actuelle, la DSSI gère au total 53 hébergements collectifs, soit 38 de plus qu'il y a deux ans. Environ 8700 personnes ayant fui l'Ukraine et bénéficiant du statut de protection S et 7100 personnes relevant du domaine de l'asile ordinaire (y compris quelque 500 mineurs non accompagnés) sont sous la responsabilité du canton.

La pression migratoire se maintiendra à un niveau élevé en 2024. Selon les projections du Secrétariat d'État aux migrations, le canton de Berne devra accueillir 3000 personnes supplémentaires l'an prochain. C'est un défi de taille car le marché des objets immobiliers qui se prêtent à un hébergement est presque épuisé. Il est impossible de prévoir combien de personnes quitteront des régions actuellement en crise ou en crise pour venir en Suisse. Cela rend la situation d'autant plus compliquée.

La nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes handicapées est en vigueur

Être intégré, c'est avant tout avoir les mêmes chances que les autres de participer à la vie sociale, économique et culturelle. Or, cela est souvent impossible pour les personnes qui doivent relever des défis particuliers au quotidien, parce qu'elles ont un handicap, parce qu'elles se trouvent dans

une situation matérielle difficile ou parce qu'elles viennent d'arriver en Suisse après avoir fui leur pays. Les pouvoirs publics doivent leur proposer des offres de soutien supplémentaires, notamment dans le domaine du handicap. Les travaux préparatoires en lien avec la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2024, ont été au cœur des activités de la DSSI en 2023. Cette nouvelle loi opère un changement de paradigme dans le dispositif de soutien aux personnes en situation de handicap en supprimant le financement par objet au profit d'un financement par sujet.

Poursuite de la transformation numérique dans le système de santé et d'aide sociale

L'un des principaux projets numériques qui occupent actuellement la DSSI est la mise au point et l'introduction d'un nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et les services spécialisés de l'insertion professionnelle dans le canton de Berne. L'objectif premier est de faciliter la gestion des dossiers dans les services sociaux dans le canton de Berne tout en déchargeant le personnel d'une partie des tâches administratives. Le système sera employé dans 85 organisations environ, pour un total de quelque 2500 utilisatrices et utilisateurs.

La DSSI a en outre poursuivi le développement du logiciel VacMe pour en faire une plateforme de vaccination aussi largement utilisée que possible. Dans une approche public-privé, le système est aujourd'hui déjà à la disposition des médecins et des pharmacies, par exemple pour la vaccination contre les tiques. Depuis la fin du premier semestre 2023, les maladies transmissibles à déclaration obligatoire peuvent être saisies sur la plateforme VacMe puis transmises au Service du médecin cantonal.

Un autre projet numérique pourra être bouclé à la mi-2024 : il s'agit de la généralisation dans le canton de Berne de la consignment des interventions des services de sauvetage dans le système de protocole électronique et de la transmission automatique des paramètres vitaux des patients et des données d'analyse entre l'ambulance et l'hôpital de destination.

Par ailleurs, l'application Sirona, que la DSSI utilise pour gérer les autorisations d'exercer et d'exploiter, a été étendue à 19 professions supplémentaires dans les domaines de la médecine, de la psychologie et de la santé. Elle couvre désormais toutes les catégories professionnelles soumises à autorisation. Le processus de demande d'autorisation est entièrement numérique, ce qui facilite le dépôt des demandes et le contrôle des données.



CP 80-32443-2



Schweizer Berghilfe
Aide Suisse aux Montagnards
Aiuto Svizzero alla Montagna
Agid Svizzer per la Muntogna



Camps de neige bilingues à Grindelwald et Gstaad-Saanen

Près de 30 classes romandes et alémaniques participeront cette année à un échange culturel combinant l'apprentissage des langues et les plaisirs des sports d'hiver dans l'Oberland bernois.

Le temps d'une semaine à la montagne, une classe francophone jumelée avec une classe germanophone travaillent ensemble à l'amélioration de leurs compétences linguistiques, culturelles et sociales. En plus de ces activités, les jeunes découvrent activement les plaisirs du ski. Cette année, entre janvier et fin mars, 14 camps de neige bilingues auront lieu dans un cadre décontracté à Grindelwald et à Gstaad-Saanen. Côté bernois, des classes de Tramelan et Berne prennent part à cette nouvelle édition.

Inscriptions pour 2025

Lancé en 2015, le programme d'échange « Deux im Schnee » est destiné aux classes de 10^{ème} année Harmos. Les écoles intéressées pour la saison 2025 sont invitées à s'inscrire sur une plate-forme qui sera mise en ligne à la mi-février par l'agence nationale Movetia.

Le Bureau des échanges linguistiques du canton de Berne propose par ailleurs une vaste palette d'échanges linguistiques pour les élèves de l'école obligatoire. Ces différentes offres peuvent être consultées sur le site Échanges linguistiques (be.ch).

Rapport annuel sur les relations extérieures du canton de Berne

Le Conseil-exécutif a adopté à l'intention du Grand Conseil le rapport annuel 2023 sur les relations extérieures du canton de Berne. Ce document détaille les activités déployées par le canton de Berne pour défendre ses intérêts à l'échelon fédéral, dans la coopération intercantonale et à l'international. Le rapport se fonde sur le programme gouvernemental de législature 2023-2026. Les relations extérieures sont l'un des instruments utilisés par le gouvernement bernois pour réaliser ses objectifs et ses axes de développement. Le rapport rend compte du travail accompli par le gouvernement bernois dans ce domaine.

Subventions 2024 aux écoles de musique reconnues

Pour 2024, le Conseil-exécutif a accordé aux 28 écoles de musique reconnues par le canton des contributions totalisant 18 millions de francs. Avec ces subventions, le canton de Berne encourage l'enseignement musical destiné aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes et il participe à hauteur de 30 % aux dépenses de personnel pour le corps enseignant et les directions d'école.

Le Conseil-exécutif demande une modification de l'ordonnance sur les frais

Lors de sa séance du mercredi 24 janvier 2024, le gouvernement cantonal bernois a chargé la Chancellerie d'État d'élaborer un projet de modifi-

cation de l'ordonnance sur les indemnités de frais du gouvernement (OIG). Les indemnités individuelles doivent être soumises à un seuil minimal.

Publication de l'expertise 2023 des dégâts du gibier

Les cerfs nobles, les chevreuils et les chamois causent des dommages dans les forêts bernoises. L'expertise 2023 sur les dégâts du gibier montre que la situation s'est légèrement détériorée ces deux dernières années, conformément à la tendance observée au cours des années précédentes. L'application d'une méthode de mesure qui tient mieux compte du changement climatique accentue encore le phénomène. L'évaluation par zone de gestion du gibier met en évidence une forte différence entre l'est et l'ouest du canton, avec une situation particulièrement problématique dans les régions Haute-Argovie, Emmental et Interlaken – Oberhasli.

Laboratoire cantonal: la commission dit oui aux crédits pour le nouveau site au Bernapark

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire soutient les crédits pour la location et l'aménagement de locaux destinés au Laboratoire cantonal au Bernapark. Elle est en outre favorable à l'octroi d'une subvention cantonale en faveur d'une installation park-and-ride à Matten bei Interlaken.

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) recommande au Grand Conseil d'approuver un crédit de 1,02 million de francs par an pour la location de locaux destinés au Laboratoire cantonal et au Service pharmaceutique cantonal dans le quartier du Bernapark à Stettlen. Les locaux seront loués pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2026. La commission propose également d'autoriser une enveloppe d'environ 35 millions de francs pour réaliser des aménagements locatifs.

Le Laboratoire cantonal et le Laboratoire de contrôle pharmaceutique doivent impérativement déménager au Bernapark pour pouvoir poursuivre leurs activités pendant la rénovation totale du Salvisbergbau, un imposant bâtiment imposant historique protégé de l'Université de Berne qui abrite leurs locaux à la Baltzerstrasse et la Muesmattstrasse. Cette transformation pose de grands défis, notamment sur le plan de la statique, et nécessitera des interventions plus importantes qu'initialement prévu au niveau de la construction. La CIAT estime également nécessaire de clarifier au plus vite la réutilisation de la surface libérée.

Subvention cantonale en faveur d'une installation park-and-ride à Matten bei Interlaken

La CIAT propose au Parlement d'approuver l'octroi d'une subvention cantonale de 1,62 million de francs pour l'installation park-and-ride construite récemment à proximité de la nouvelle gare « Matten b. Interlaken » des Chemins de fer de l'Oberland bernois SA. La réalisation de cet ouvrage fait partie d'une série de mesures destinées à désengorger la région de la Jungfrau, qui est confrontée à un trafic en constante augmentation. Ce parking

pour voitures de tourisme et autocars constituera, avec la route de contournement de Wilderswil récemment mise en service, le cœur d'un système de mobilité régional moderne dans le Bördeli et les vallées de la Lüttschine. Cela devrait permettre d'aborder les problèmes de circulation de la région de manière globale afin de délester les communes du trafic motorisé.

Aux yeux de la CIAT, le nouveau système de transports répond à une nécessité urgente. La commission est également consciente que les usagers de la route auront besoin d'un temps d'adaptation avant que l'efficacité du nouveau système puisse être déterminée. Si la commission était unanime sur la nécessité du projet, elle a estimé que la demande avait été déposée à un moment critique : la subvention cantonale a été demandée sur la base de la nouvelle loi sur les routes, dont les modifications n'entrent en vigueur que le 1^{er} février 2024. La CIAT estime donc que la procédure n'a pas été suivie de manière optimale pour le financement.

Le Grand Conseil examinera ces affaires lors de la session de printemps 2024.

Les cantons de Berne et du Jura octroient quatre bourses de développement dans les arts de la scène

La Commission intercantonale des arts de la scène des cantons de Berne et du Jura (CicaS) a attribué quatre bourses pour un montant total de 50 000 francs. Ces bourses sont octroyées à des artistes et à des collectifs pour leur permettre de mener un développement professionnel sans la pression inhérente à un contexte de production d'œuvre. Les quatre lauréats sont le collectif jurassien Besili Trafic, le collectif biennois Panorama Kino Theatre, Eve Chariatte et Gregory Stauffer (Bienne et Evillard), ainsi que Zackary Matthey-Pierret (Pleigne).

L'objectif de ces soutiens est de permettre à des artistes de mener un développement professionnel. Les bénéficiaires peuvent approfondir leur démarche artistique ou renforcer leurs compétences dans différents secteurs, par exemple techniques ou administratifs, afin de professionnaliser leur structure. Sur les onze dossiers déposés, la CicaS a attribué les bourses comme suit :

- 10 000 francs à Besili Trafic, collectif pluridisciplinaire d'artistes jurassiens, pour moderniser sa structure administrative (gestion du STAMM et des projets artistiques du collectif)
 - 10 000 francs au collectif biennois Panorama Kino Theatre pour optimiser sa structure administrative
 - 20 000 francs en faveur d'Eve Chariatte et Gregory Stauffer, pour un travail de recherche dans le domaine éco-somatique dans la forêt de Malvaux, en périphérie de Bienne
 - 10 000 francs à Zackary Matthey-Pierret, du « Cirque La Compagnie » de Pleigne, pour un travail expérimental en solo sur la bascule coréenne
- La CicaS reçoit un nombre croissant de demandes, démontrant l'importance de tels soutiens pour l'aide au développement artistique et professionnel dans les cantons de Berne et du Jura. Ces bourses de développement sont octroyées pour la troisième fois. La prochaine attribution aura lieu à la fin de l'année 2024.

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 2 février

Cultes dans les homes : 10h, Mon Repos et 10h45 Montagu
Dimanche 4 février

17h, culte Clin Dieu à la Blanche-Eglise pour tous les âges!
Projection d'extraits de film. Avec la participation du groupe louange. Apéritif offert à l'issue du culte.

Mercredi 7 février

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

Samedi 10 février

Repas à l'Envers à 18h au battoir de Diesse organisé par les jeunes de la région en faveur d'un voyage jeunesse et du Téléthon. Prix : 60.- par personne. Inscription au 032 751 10 35 ou info@paref2520.ch. Renseignements : 079 716 69 36

Dimanche 11 février

10h, culte à la Blanche-Eglise

A votre service, pasteurs : John Ebbutt : 032 751 28 57, 078 648 57 23, jebbutt@macquacity.ch

Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53.

Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58.

Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49.

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé : 032 751 10 35.

info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet : www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 21. Januar

10.20 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik) sowie mit Beteiligung der KUV 9.

Pikettdienst:

19. bis 31. Januar: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

Sonntag, 28. Januar

19.30 Uhr, Blanche-Eglise, La Neuveville: Taizé-Gottesdienst mit Pfr. John Ebbutt, Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Klavier).

Pikettdienst

26. Januar bis 2. Februar: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

Sonntag, 4. Februar

10.20 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst zum Kirchensonntag zum Thema « Hoffung ». Gestaltet von Marianne Käser, Marianne Feitknecht, Johannes Louis und Ursula Angelrath (Vorbereitungsteam), sowie Carina Teutsch und Miriam Vaucher (Musik). Anschließend Apéro.

Pikettdienst:

2. bis 29. Februar: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 4 février 2024, 10h, salle paroissiale, sous l'église Notre-Dame de l'Assomption (en raison des travaux à l'église, jusqu'à mi-février).

Parcours Communion

Soirée des parents de Bienne et de La Neuveville « Sacrement du Pardon » : mercredi 7 février, de 20h à 21h15, cure de Ste-Marie.

Invitation à tous les enfants, jeunes, familles

Mercredi 14 février, de 15h à 16h, messe des Cendres à l'église de St-Nicolas (Bienne).

Semaine blanche

Le secrétariat de La Neuveville sera fermé.

Spectacle musical Bernadette de Lourdes

Spectacle musical Bernadette de Lourdes. Infos : Marie Mazaudier, au 077 266 05 77.

www.bernadettetdelourdes.fr

Onction des malades du dimanche 3 mars à La Neuveville

L'administration de ce sacrement aura lieu dimanche 3 mars à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption, à La Neuveville. Inscrivez-vous jusqu'au 23 février 2024 !

Pour toute info ou pour vous inscrire, merci de contacter le secrétariat de la cure Sainte Marie : 032 329 56 01.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte Clin Dieu

Dimanche 4 février, culte intergénérationnel, 17h, Blanche-Eglise La Neuveville

Bricolage avec les aînés

Mercredi 7 février, des enfants de 3,4,5 et 6h participent à la rencontre des aînés organisée par la commune pour confectionner un joli bricolage

Instantané!

Comment se réinventer ?

Vous l'avez peut-être découvert cette semaine, le pourcentage de personnes qui se déclarent sans appartenance religieuse est passé de 1,2% en 1970 à 33,5% en 2022 ! On ne peut pas vraiment appeler cela une bonne nouvelle, surtout que la tendance semble s'accroître avec les années. On pourra toujours se consoler de ce déclin en constatant que nos concitoyens ne rejettent pas principalement la dimension spirituelle, mais qu'ils l'envoient de manière plurielle et en dehors des églises traditionnelles. Alors que faire pour retrouver ces fidèles qui vivent (ou pas) leur spiritualité de manière indépendante? J'ai lu récemment dans un livre consacré à cette question que les chrétiens et donc l'église n'avaient pas tout à fait compris le projet que Jésus avait pour son église. Nous avons pensé qu'il nous demandait de faire venir les gens dans nos lieux de culte, mais pour Jésus, l'église ne doit pas d'abord rassembler les gens, mais les rejoindre là où ils vivent, où ils travaillent, où ils se divertissent. Il s'agit de sortir de nos murs au propre et au figuré pour se réinventer et être au plus proche de l'humain et donc de l'évangile.

Didier Suter, pasteur

Eveil à la foi

Samedi 10 février, 17h00-18h30, église de Diesse, pour les enfants de 3 à 6 ans, troisième rencontre sur le thème "Dans tous les sens, le toucher"

Repas à l'envers

Samedi 10 février, 18h, Battoir de Diesse, partager un succulent repas mais à l'envers en débutant par le dessert, c'est la proposition faite par les jeunes de nos paroisses. 60 francs, Inscription: 032 751 10 35 / info@paref2520.ch

Paroisse de Nods

Dimanche 4 février

17h, culte clin Dieu à La Neuveville.

Mardi 6 février

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 11 février

10h, culte à Nods, Sainte-Cène.

Mardi 13 février

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Mardi 13 février

de 14h à 17h à la cure, rencontre des aînés; Projection du film avec Jeanne Moreau et Pierre Fresnay "Il est minuit Dr Schweitzer".

Dimanche 18 février

10h, culte à Diesse, préparé par une équipe de laïcs.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

www.parefnods.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

| | | | |
|----------|---------------|-------|------------------------|
| Samedi | 3.02.2024 | 20h30 | Gwynnyn |
| Samedi | 10.02.2024 | 20h30 | Jaël |
| Samedi | 16.02.2024 | 20h30 | Romain Didier |
| Jeudi | 29.02.2024 | 20h30 | Pippo Pollina |
| Vendredi | Completo | 20h30 | Phanee de Pool |
| Samedi | Completo | 20h30 | Phanee de Pool |
| Dimanche | 10.03.2024 | 17h00 | Phanee de Pool |
| Ve-Sa-Di | 15-17.03.2024 | | Boogie-Woogie festival |
| Vendredi | 22.03.2024 | 19h00 | Concert EMJB |
| Samedi | 22.03.2024 | 17h00 | Concert EMJB |
| Dimanche | 24.03.2024 | 17h00 | ChickenStreet |
| Samedi | 20.04.2024 | 20h30 | Bergamote |
| Dimanche | 21.04.2024 | 17h00 | Bergamote |
| Vendredi | 26.04.2024 | 20h30 | enapARTé |
| Samedi | 27.04.2024 | 20h30 | enapARTé |
| Dimanche | 28.04.2024 | 17h00 | enapARTé |

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch